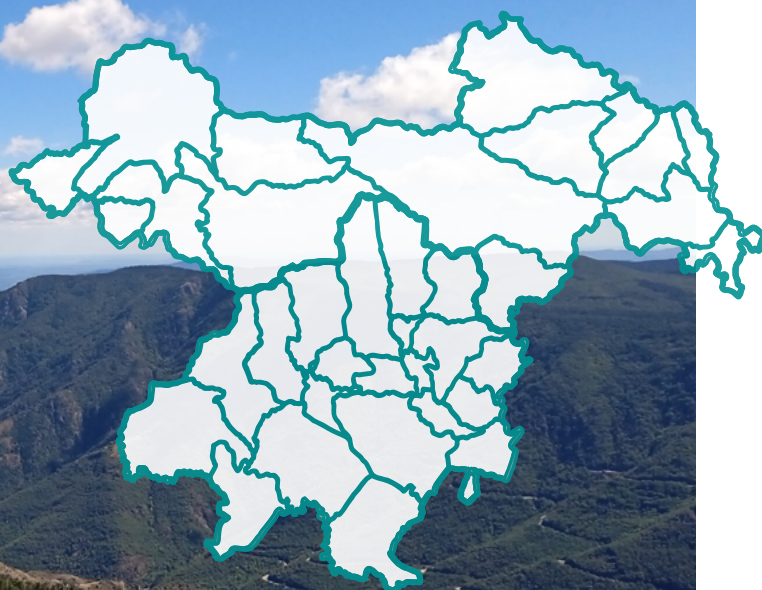




LE SCOT CAUSSES ET CÉVENNES

Construire ensemble l'avenir du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique qui organise l'aménagement du territoire sur environ 20 ans.

Le SCoT est à la fois un **document de stratégie territoriale**, une **scène de gouvernance** et un **espace de dialogue** à l'intérieur du bloc local.

Il permet de resserrer les liens entre les communes, les intercommunalités et le PETR en mettant en cohérence les stratégies territoriales, les plans d'actions et la contractualisation.

C'est un **document vivant**, qui a vocation à évoluer. Il nécessite un dialogue permanent entre les élus et les acteurs du territoire.

Sa **mise en œuvre** sur le terrain se fait à travers sa déclinaison dans les Plans d'Urbanisme Locaux (PLU), les projets et les politiques menés par les collectivités, la contractualisation et les projets publics et privés qui impactent l'aménagement du territoire.

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

- 1/ Pour **décider de l'avenir** de son territoire
Choisir pour ne pas subir
- 2/ Pour **construire une stratégie partagée** avec les acteurs du territoire.
Chacun a un bout de la solution
- 3/ Pour **faire face à la révolution d'aménagement du territoire** engagée et répondre aux défis des transitions (réindustrialisation, mutation du commerce, vieillissement de la population, gestion des ressources, des risques, souveraineté, etc.).
Coopération & solidarité

Quelques notions

L'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire consiste à organiser notre cadre de vie au quotidien. Il relève de la responsabilité des collectivités, à travers leurs compétences Planification et Urbanisme.

Elles disposent de deux outils :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document de planification qui définit une vision et une stratégie à long terme.
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme qui rend la stratégie du SCoT opérationnelle à l'échelle de la parcelle et autorise ou non les constructions. Ce dernier peut être intercommunal. On parle alors de PLUi.

C'est quoi un SCoT ?

Un SCoT porte avant tout une **vision d'avenir** à l'échelle d'un bassin de vie sur laquelle les élus, les habitants et les acteurs du territoire se mettent d'accord et dans laquelle chaque commune peut se retrouver.

Il recherche un **équilibre** entre les besoins actuels et futurs des habitants

et la préservation des ressources, tout en respectant des objectifs transversaux comme la sobriété foncière, la décarbonation des usages et les transitions écologiques et sociales.

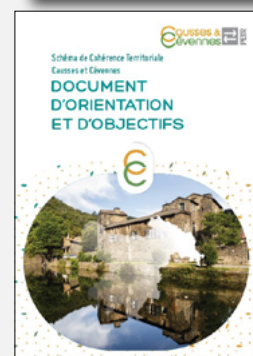
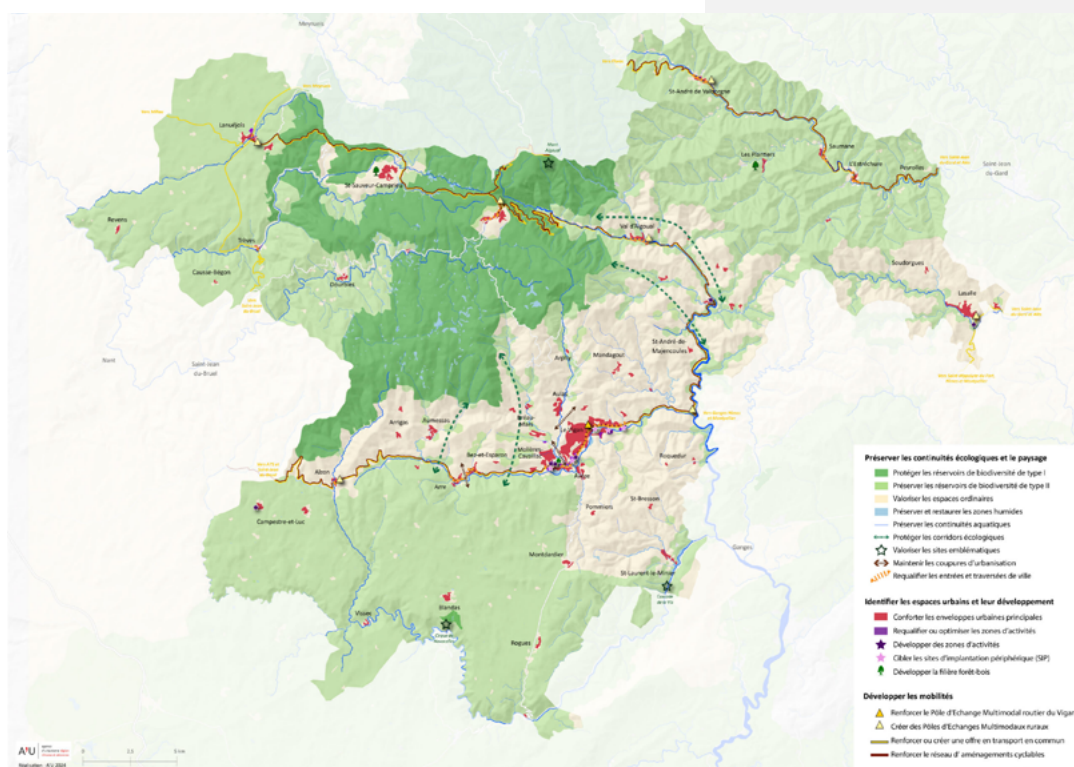
Il intègre aussi **les stratégies des politiques publiques nationales de l'Etat** et les objectifs des politiques régionales inscrits dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Que voulons-nous faire ? Quel avenir pour notre territoire ?

Le SCoT est d'abord une **vision politique**. Elle est formalisée dans le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, un document du SCoT construit en concertation avec le public, les acteurs locaux et les personnes publiques associées.

Comment mettre en œuvre la stratégie définie ?

Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** précise les orientations qui permettront de rendre concret le PAS. Ce document est opposable et s'impose aux autres documents d'urbanisme comme les PLU et les PLUi.



Le SCoT Causses et Cévennes comprend donc un PAS et un DOO mais aussi de nombreuses annexes.

Les pièces les plus utiles pour comprendre le projet sont :

- **Le résumé non technique**, qui synthétise l'ensemble du projet et est appropriable par les « non-experts »,
- **La justification des choix**, qui apporte des éléments de compréhension, éclaire la stratégie adoptée et met en évidence l'articulation du SCoT avec les documents de rang supérieur.

Le **PAS** s'articule autour de 6 thèmes transversaux et 4 ambitions.

Le **DOO** est structuré autour de 3 orientations :

- Accélérer les transitions
- Construire des territoires à vivre cohérents
- Promouvoir une activité économique diversifiée et innovante

Quel rôle pour le PETR ?

En tant qu'établissement porteur de SCoT, le PETR a plusieurs rôles.

- **Garant de la cohérence territoriale, le PETR :**

- ◇ Est associé aux procédures d'évolution des documents d'urbanisme des communes membres,
- ◇ Veille à la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT en émettant des avis sur les procédures en cours,
- ◇ Est associé aux procédures d'élaboration ou d'évolution des SCoT voisins en tant que Personne Publique Associée,
- ◇ Est sollicité pour l'élaboration ou la révision des documents supra.

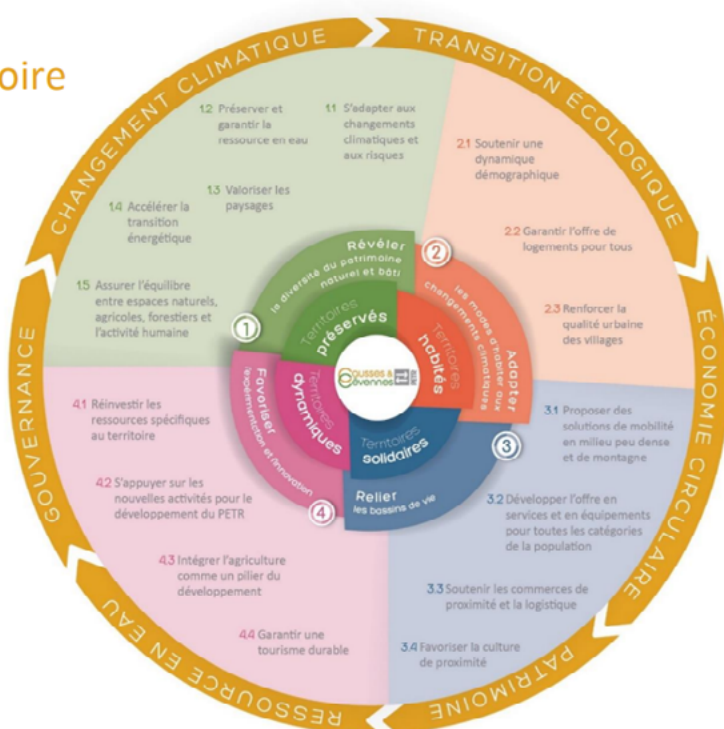
- **Responsable du suivi et de l'évaluation du SCoT, le PETR :**

- ◇ Met en place un dispositif de suivi régulier et prévoit une évaluation du SCoT à 10 ans

- **Animateur territorial, le PETR :**

- ◇ Accompagne techniquement les collectivités dans la déclinaison du SCoT,
- ◇ Informe les élus, les services techniques, et le grand public sur les objectifs du SCoT et les enjeux du territoire.

Un territoire
partagé



Les grandes dates du SCoT Causses et Cévennes

14/11/2019	Définition du périmètre du SCoT et attribution de la compétence SCoT au PETR
26/03/2020	Arrêté du préfet du Gard portant délimitation du périmètre du SCoT du PETR Causses et Cévennes
19/11/2020	Prescription du SCoT
10-11/05/2021	Lancement de l'élaboration du SCoT
11/05/2023	Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique en conseil syndical
09/07/2024	Arrêt du SCoT et actualisation du projet de territoire. Le PAS du SCoT devient le nouveau projet de territoire.
17/06/2025	Approbation du SCoT
22/01/2026	Première réunion de la commission de suivi du SCoT



Ressources

Sur l'aménagement du territoire et les SCoT en général :

<https://www.fedescot.org/videos-et-replays/c-est-quoi-un-scot>

Sur le SCoT du PETR Causses et Cévennes :

<https://petr-causses-cevennes.fr/le-scot/le-scot-causses-et-cevennes/>

Sur le contenu du SCoT du PETR Causses et Cévennes => le Résumé non technique :

https://petr-causses-cevennes.fr/wp-content/uploads/2025/06/3_6_RNT_SCoT_CC_2025.pdf

Contact : Matthieu EYBALIN, Coordinateur du PETR Causses et Cévennes

-  06 75 63 42 01
-  m.eybalin@petr-causses-cevennes.fr
-  <https://fr.linkedin.com/company/petr-causses-et-cevennes>
-  Maison de l'Intercommunalité - 3, Avenue Sergent Triaire, 30120, Le Vigan, Gard, Occitanie

Partenaires



agence
d'urbanisme région
nimoise et alésienne